



DÉCÈS

L'Alliance a appris avec regret le décès de Louis Trottier, enseignant de mathématiques à l'école Louise-Trichet. Très apprécié de ses collègues, il était au service du CSSDM depuis 1997. Toutes nos condoléances à ses collègues et à sa famille.

PROCHAINE SORTIE DU BIS

En raison du colloque, le prochain **BIS** paraîtra exceptionnellement **le mercredi 1^{er} avril**.



L'ÉDUCATION, UNE RICHESSE À PROTÉGER

26^e COLLOQUE PÉDAGOGIQUE
26 et 27 mars 2026 - Palais des congrès de Montréal

C'est cette semaine que se déroulera le colloque de l'Alliance, événement exceptionnel et rassembleur. **Toute l'équipe de l'Alliance a très hâte de vous accueillir !**

RETOUR SUR

LA CLASSE OUVRIÈRE 2026

Le réseau de l'éducation est malmené, le milieu syndical est attaqué. Nous traversons une période charnière qui nous demande d'être proactives et proactifs et de repenser notre approche à la mobilisation et à l'organisation. C'est dans cette perspective que l'Alliance a mis en place, l'an dernier, la toute première édition de la classe ouvrière. Forte de son succès et des réflexions qui en ont découlé, la classe ouvrière était de retour sous une formule quelque peu amendée.

Lors de la première journée, les membres y prenant part ont pu assister à une présentation du processus de négociation collective de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Elles et ils ont pu explorer la démarche en profondeur et poser toutes leurs questions aux deux présentatrices, Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance, et Marie-Andrée Bénard, conseillère à la négociation nationale de la FAE. Cette première journée a permis de mettre la table pour la suite de la formation.

Au deuxième jour de la classe ouvrière, nous avons accueilli l'organisatrice américaine KB Brower, affiliée de l'organisation *Organizing for Power* pour réfléchir, avec elle, de l'application à l'Alliance d'approches qui ont fait leurs preuves ailleurs, notamment dans plusieurs syndicats de l'enseignement américains. Selon elle, le seul avantage dont nous disposons, les travailleuses et travailleurs, est la force du nombre. Les patrons détiennent les moyens financiers, mais ne peuvent rien si nous nous unissons. Il faut tirer profit de cet avantage ! Une très forte participation à la vie syndicale est nécessaire si nous souhaitons faire des gains. Ces deux journées ont été riches en contenu et en discussions. Les concepts clés essentiels pour que les résultats des négociations soient à la hauteur de nos luttes et de nos aspirations ont été longuement discutés. Nous espérons ardemment qu'elles seront un souffle de changement, que les personnes présentes tenteront d'appliquer plusieurs concepts, dans leur milieu et au sein du syndicat, afin d'asseoir le pouvoir des enseignant-e-s membres de l'Alliance.



● **Marie Contant, vice-présidente**
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Alexis Richard, conseiller

Photos : Alliance

— BIS^e 28



5 OCTOBRE 2026

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE FIXÉE PAR LES DIRECTIONS

L'automne 2026 marquera la tenue des élections provinciales, fixées au premier lundi d'octobre de la quatrième année suivant la fin de la dernière législature, selon la Loi électorale. Les Québécoises et Québécois seront donc appelé-e-s aux urnes le 5 octobre 2026. Depuis la modification de cette loi en 2013, cette date est prévisible, sauf en cas de décision politique exceptionnelle du gouvernement en place.

L'article 306 de cette même loi est limpide : le jour du scrutin, les élèves des écoles et des centres situés dans les circonscriptions où se déroule l'élection doivent être en congé. Cela implique que les établissements concernés ne peuvent pas accueillir d'élèves cette journée-là. Dans les faits, il revient donc au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et à ses directions d'établissement de prévoir une journée pédagogique à cette date.

Lorsque le CSSDM nous a consulté-e-s en 2023 sur le projet de calendrier triennal 2024-2027, l'Alliance avait clairement signalé cet enjeu. Dans l'avis déposé le 2 novembre 2023, nous dénonçons l'absence de toute mesure pour éviter la fréquentation des établissements le 5 octobre 2026, alors que les calendriers prévoient une journée normale d'enseignement dans les trois secteurs. Nous y rappelons que la prévisibilité du scrutin impose une responsabilité à l'employeur : celle de soutenir et d'accompagner les établissements de manière à leur offrir des conditions optimales pour dispenser des services éducatifs de qualité, comme l'exige l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique. Il était donc raisonnable d'attendre que le CSSDM intègre cette contrainte politique majeure à sa planification.

Notre avis comportait en particulier deux recommandations :

- ajouter une journée pédagogique aux calendriers de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP), qui n'ont droit qu'à huit journées pédagogiques annuellement, afin d'éviter que ces milieux déjà fragilisés soient forcés de sacrifier une des rares journées pédagogiques ;
- obliger les directions à utiliser l'une des journées pédagogiques dont elles déterminent la date pour en prévoir une le jour du scrutin du 5 octobre 2026.

La réponse du CSSDM, transmise en février 2024, a été pour le moins décevante. S'il est vrai que la *Convention collective locale* limite à huit le nombre de journées pédagogiques à l'EDA et à la FP, rien n'empêchait l'employeur d'ajouter une journée exceptionnelle pour tenir compte d'un événement prévisible et incontournable. Refuser d'ajuster le calendrier

pour éviter une désorganisation annoncée relève plus d'une rigidité administrative que d'un réel souci d'accompagnement des centres.

Quant à notre recommandation de prévoir explicitement une journée pédagogique devant être fixée par la direction le 5 octobre 2026, le CSSDM a simplement répondu qu'il ne pouvait se prononcer, puisqu'il ne s'agissait pas d'une question couverte par la consultation. Une réponse qui évite soigneusement le fond du problème, tout en renvoyant la pression sur les équipes-écoles et les équipes-centres. Une fois de plus, la responsabilité est transférée vers les milieux, alors qu'il s'agit d'une contrainte imposée par la Loi électorale.

Face à ce refus de planifier adéquatement, l'Alliance estime essentiel que les milieux prennent l'initiative, afin de ne pas se retrouver devant un choix impossible en 2026. Il devient stratégique que les équipes-écoles et les équipes-centres fixent, dès l'an prochain, les journées pédagogiques dont elles ont la responsabilité à d'autres dates, afin de laisser aux directions le soin d'utiliser l'une de leurs propres journées pour couvrir le 5 octobre.

C'est pourquoi nous invitons les profs à mandater, en assemblée syndicale, leurs représentant-e-s au Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) afin qu'elles et ils interviennent en ce sens dès le début du processus de planification du calendrier scolaire 2026-2027. En fixant les journées pédagogiques dans le cadre de la démarche consensuelle à des moments utiles et adéquats sur le plan pédagogique, les profs pourront s'assurer de préserver leur marge de manœuvre pour répondre à leurs besoins et à ceux de leurs élèves, tout en laissant à l'employeur le privilège de répondre à ses responsabilités organisationnelles.

La date du scrutin est connue depuis longtemps. En 2026, rien ne justifie que les milieux subissent encore une désorganisation évitable alors qu'une planification adéquate demeure possible. En attendant, c'est à vous, collectivement, de protéger vos conditions de travail et d'enseignement dans chacun de vos milieux.

●
Amélie Piché Richard, vice-présidente
Chantal Forcier, conseillère responsable de la tâche à l'éducation des adultes
Jean-François Audet, conseiller responsable de la tâche au secondaire
Roberto D'Amico, conseiller responsable de la tâche au primaire
Vincent Hamel Davignon, conseiller responsable de la tâche à la formation professionnelle



LE « MÉNAGE DU PRINTEMPS » EN TOUTE SÉCURITÉ !



Avec l'arrivée du printemps, on accumule facilement des boîtes, du matériel et des projets dans les classes et les locaux. Pourtant, un espace encombré devient rapidement un milieu à risque.

Un accident n'a pas besoin de grand-chose pour se produire : un fil d'ordinateur qui traîne près du bureau et un élève trébuche en se levant ; un tiroir resté entrouvert et quelqu'un s'y cogne en circulant ; une pile de boîtes de papier déposée en hauteur... et qui tombe lorsqu'on tente de l'attraper sans escabeau. En une fraction de seconde, une situation banale peut entraîner une blessure.

Pour vous protéger :

- Dégager les surfaces : garder les comptoirs, les dessus de classeurs et les rebords de fenêtres libres.
- Repenser le rangement : ne pas surcharger les armoires. Les objets lourds doivent être accessibles sans qu'on ait à s'étirer sur le bout des pieds.
- Éliminer le superflu : débarrassez-vous des vieux objets non requis.

Il est important de se rappeler que lorsqu'une situation semble dangereuse, la direction a l'obligation d'intervenir pour vous assurer un milieu sain et sécuritaire. Si vous repérez une situation dangereuse, voici la marche à suivre :

1. Avertissez immédiatement votre direction. C'est sa responsabilité d'agir.
2. Si rien ne bouge : communiquez avec votre représentante ou représentant en santé et sécurité (RSS). Son rôle inclut d'interpeller la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Vous pouvez aussi contacter l'Alliance, qui assurera le suivi nécessaire.
3. Déclarez tout événement : qu'il s'agisse d'un accident, d'un incident ou d'un acte de violence, remplissez le [formulaire T-075](#). C'est une trace officielle pour forcer des correctifs.

Pour toute question, doute ou situation litigieuse, n'hésitez jamais à [communiquer avec l'Alliance](#). Nous sommes là pour faire respecter vos droits... et votre sécurité.



● **Éric Girard, vice-président**
Caroline Brodeur, conseillère

FORMATION SYNDICALE OUTILLER SYNDICALEMENT LES ENSEIGNANT·E·S ORTHOPÉDAGOGUES

Vous êtes enseignante orthopédagogue et vous avez parfois l'impression d'être assis-e entre deux chaises ? Soyons claires : vous êtes bel et bien des profs !

Une toute nouvelle formation syndicale a été conçue afin de vous outiller, notamment sur certaines particularités vous concernant, inscrites dans la *Convention collective locale* ainsi que sur votre autonomie professionnelle.

Plusieurs sujets ciblés seront abordés : l'organisation des services, les tâches administratives, la fonction générale, le plan d'intervention vs la Loi sur l'instruction publique (LIP), les enjeux au secondaire, etc. Les places sont limitées.

Cette séance de formation se tiendra **le jeudi 23 avril 2026 de 12 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place. Afin de permettre la libération des participantes et participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 10 avril 2026** en remplissant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, contacter Mélissa Hernandez par courriel : formation@alliancesprofs.qc.ca.

Nous vous invitons à vous inscrire rapidement. Nous avons bien hâte d'échanger avec vous lors de cette formation !



● **Amélie Piché Richard, vice-présidente**
Marie Contant, vice-présidente

LE point EDA CAPSULE DU COMITÉ EDA

À l'éducation des adultes, les mesures budgétaires pour aider les élèves à besoins particuliers (EBP) sont les mesures 15378 et 12040. N'hésitez surtout pas à demander les ventilations en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école, pour vous assurer qu'elles sont bien utilisées.

● **Le Comité de l'éducation des adultes**

ÉCHANGES POSTE À POSTE

Le **mercredi 1^{er} avril** est la date limite pour présenter une demande d'échange de poste à poste entre centres de services scolaires pour 2026-2027. Pour plus de détails, veuillez consulter le *BIS* numéro 10 du 27 octobre 2025.



● **Frédéric Pilon, conseiller**

REMERCIEMENTS AUX RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS DES COHORTES STAGES 1 !

Dans le cadre de mon mandat à titre de membre élue responsable du Comité d'encadrement des stagiaires (CES), j'ai eu le plaisir de rencontrer les étudiante-s issu-e-s des cohortes de stages 1 de l'Université de Montréal au cours des dernières semaines.

Je tiens à remercier chaleureusement les répondantes et répondants qui m'ont reçue dans leurs établissements lors de ces visites. Vous avez accepté généreusement d'alourdir votre tâche afin d'accueillir nos future-s collègue-s.

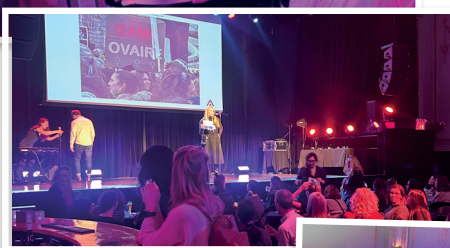
Je souhaite également saluer l'ensemble des actrices et acteurs de vos milieux qui ont pris le temps de rencontrer la relève enseignante. Votre implication contribue non seulement à accompagner les stagiaires, mais aussi à nourrir leur motivation et à leur donner le goût de persévérer dans leur parcours professionnel.



● **Sue Bradley, vice-présidente**
Photos : Alliance



L'ALLIANCE SOULIGNE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, l'Alliance avait convié ses membres, le jeudi 19 mars 2026, au Théâtre Plaza afin de partager un verre et d'assister à un match de la Ligue nationale d'improvisation. Les comédiennes ont proposé des performances à la fois engagées et divertissantes, abordant avec humour et sensibilité plusieurs thèmes chers aux féministes. Ces moments ont suscité de nombreuses réflexions tout en provoquant de francs éclats de rire parmi les participantes et participants.



● **Sue Bradley, vice-présidente**
Photos : Alliance